

Elian Aigon

Contre les fractures du lien social : l'habitant citoyen...

La prévention spécialisée, telle qu'elle a été conçue en 1972, est le lieu d'une pratique d'intervention sociale qui permet une lecture et qui suppose une adaptation aux données actuelles de la crise, de l'exclusion. Dès ses origines, elle a mission d'agir auprès des collectifs et des territoires, en liaison étroite avec le politique, l'associatif, l'institutionnel et le familial.

Les changements observés ces quinze dernières années ont modifié notre paysage social, économique et politique, plus rapidement probablement que les trente années précédentes. Cela a contraint les travailleurs sociaux à ré-envisager les enjeux collectifs des populations au-delà des groupes traditionnellement cibles du travail social, et cela dans des territoires à la fois plus larges et plus localisés. Plusieurs paramètres anciens ou nouveaux ont contribué à redessiner structurellement la réalité et l'image de notre société. Ainsi, les conditions d'exercice du travail social se sont considérablement transformées modifiant au fond le champ d'intervention historique des travailleurs sociaux.

Tout d'abord, la crise socio-économique et les discours experts de crise ont contri-

bué à la prise de conscience de la massification des problèmes rencontrés par les plus démunis mais aussi par de nombreuses couches de populations. Les problèmes durables de chômage, de précarisation, de pauvreté, génèrent, au-delà de toute politique, des risques violents de relégation de fait des populations qui en sont victimes, dans des quar-

Les jeunes et la crise...

tiers périphériques éloignés de tout, ou bien dans des centres-villes insalubres ou en attente d'aménagement.

Ensuite, les effets de violence, médiatisés le plus souvent dans des flambées de violences – « violences urbaines » disent les médias – sont l'objet de nombreuses projections. Ces « actions collectives » sur-médiatisées marquent fortement l'opinion, mais les problèmes soulevés semblent tomber rapidement dans l'oubli ; seules semblent avoir été alimentées les idées sécuritaires.

Violence subie et agie par les jeunes dans les rapports à eux-mêmes, à leur famille et aux autres institutions. C'est de plus en plus tôt que les adolescents les plus exposés sont soumis à tous les risques de la rue, de plus en plus tard qu'ils acquièrent l'autonomie par rapport au foyer familial sans pour autant travailler ou faire des études.

De notre point de vue, ce sont surtout les jeunes qui se manifestent et qui hurlent, sans programme, leur crainte de l'exclusion, leur manque de reconnaissance, et de représentation. Dans le même temps et de façon moins médiatisée, parfois les mêmes jeunes, par le sport ou la musique, s'auto-organisent, constituant ainsi des tremplins contre l'exclusion et tous les risques qui la caractérisent. Pour Adil Jazouli, « la plupart du temps, ce que nous voyons de ce qui se passe dans nos quartiers ou plus précisément ce que les médias nous montrent, se limite à une espèce de trilogie incontournable : drogues, violences et jeunes. Heureusement, pour ceux qui habitent ces quartiers, il y a parfois, et peut être souvent, des loisirs, de l'amitié et même du bonheur » (Jazouli, 1995, p. 203).

Nous l'avons évoqué précédemment, la crise socio-économique, la massification des problèmes concentrés pour la plupart dans les zones urbaines, l'effondrement des modes de régulation traditionnels (famille, école, travail, loisir, etc.) sont autant d'éléments qui structurent ou déstructurent la vie de notre société. Analysée et relayée par des pratiques de répression politique et organisationnelles, « la mode » passe par une thématique de l'insertion qui valorise l'intervention de type collectif, participatif, de développement social, de développement communautaire (1). Les populations, jeunes ou pas, sont au départ de l'action ; elles lui donnent tout son sens, elles sont des partenaires actifs en plein apprentissage du partenariat, de la solidarité, de la négociation avec l'institution ; elles sont en pleine expérimentation de la citoyenneté. Mais la difficulté s'accroît avec des jeunes loin de tout processus de socialisation, groupes parfois insaisissables. Les enjeux collectifs tournent autour de la fracture des liens sociaux et de l'incessante recherche de nouvelles solidarités.

(1) Cf. GREFOSS, 1996.

Dans ce cadre, nous prolongerons notre analyse de réflexions et de pratiques

Une réponse historique : la prévention spécialisée

déterminés par un mode d'intervention qui se veut une démarche engagée auprès des jeunes, de leur famille, dans leur milieu : la prévention spécialisée. Positionnée au mieux pour se saisir des enjeux collectifs de la cité (l'activité économique, les solidarités, l'action collective productrice de sens, de lien social, la reconstruction d'une identité citoyenne) la prévention spécialisée doit affirmer son identité, « construire de nouvelles légitimités » (Hatzfeld, 1998) dans l'élan global de partenariat, de concertation et de planification : les nouveaux contrats de ville dans le cadre de la préparation du XII^e Plan 2000-2006.

Pour des raisons qui tiennent à son histoire, les premières expériences de prévention spécialisée ont été menées par des bénévoles, militants associatifs, syndicaux et politiques. Il est vrai qu'après la Libération et dans les années 60, l'évolution de l'éducation populaire et l'engagement dans les mouvements de jeunesse, puis syndicaux et politiques, ont été constitutifs d'une culture ouvrière particulièrement dynamique et efficace. Ces engagements collectifs forts, producteurs de sens, ont su intégrer le dynamisme et la créativité de la jeunesse. Pourtant à cette époque les « blousons noirs » par amplification médiatique, sont apparus comme une « classe sociale » dangereuse. En fait, ils avaient trouvé dans ces mouvements de quoi exprimer et accompagner leur révolte. Dès 1972, les actions des équipes de prévention spécialisée sont reconnues comme une intervention sociale à « dimension globale » selon le terme de l'époque.

« Si la communauté sociale secrète l'inadaptation, celle-ci doit pouvoir mobiliser également les forces nécessaires pour atteindre un rééquilibrage, ce qui a amené un élargissement de l'objectif des clubs et équipes de prévention devenus moyens de socialisation et de promotion » (arrêté de juillet 1972). Reconnus comme une approche nouvelle des problèmes de l'inadaptation à côté des approches intimistes de l'inadapté, tout en restant une méthode originale, les équipes de prévention spécialisée ont connu un développement quantitatif.

Cette phase d'institutionnalisation a été critiquée ; la prévention spécialisée pionnière s'était définie comme en marge des institutions : « de 1970 à 1972 le ministère de la santé absorbera la prévention spécialisée dans sa politique de prévention globale conduite par les D.D.A.S.S » (Peyre et Têtard, 1985).

Les textes définissant la prévention spécialisée contiennent les mêmes

éléments de structuration que ceux de l'action sociale globale (2). Les thèmes conceptuels se veulent alternatifs (l'action globale concerne toute la population, même si les modalités d'action s'orientent en priorité vers les jeunes ; tout le milieu social est concerné : promotion des individus et des collectifs à la place de l'assistance, aspects de développement communautaire face aux individualismes.

Educateurs au sein d'une équipe de prévention spécialisée (3), nous avons participé, avec des jeunes et des bénévoles, à la création d'ateliers de soutien collectifs, sur les bases de la valorisation des liens aux savoirs, de la confrontation collective à l'apprentissage, de l'échange dans un groupe vertical (de la 6ème à la Terminale en passant par les CAP, les BEP). Nous avons accompagné l'aménagement de locaux municipaux et la création d'associations par et pour des jeunes : locaux municipaux, association de rappers, association des musiques orientales, association de boxe pieds et poings... Nous sommes aussi dans la rue avec ceux qui sont aujourd'hui encore loin de tout. C'est dire qu'avec tous nos partenaires, jeunes, intervenants sociaux, bénévoles, institutionnels nous œuvrons au quotidien pour construire sans cesse du lien social et trouver de nouvelles solidarités.

Prévention spécialisée et politiques sociales

Par rapport aux phénomènes sociaux évoqués ici, plus structurels, il serait réducteur de ne pas évoquer

comment, sur le plan organisationnel, les politiques mises en œuvre depuis de nombreuses années et les changements législatifs (lois de décentralisation (1982-1983), et, dans le domaine de l'action sanitaire et sociale : loi particulière de 1986) ont contribué à modifier, eux aussi, les conditions d'exercice du travail social au regard des enjeux collectifs.

Dans les années 70 se développe tout un courant critique du travail social qui dénonce la fonction de contrôle social exercée sur des populations dites inadaptées, qui sont désignées comme des victimes d'une volonté de normalisation, soit comme « nouveaux prolétaires investis d'une mission historique », soit comme « une marge créatrice d'une alternative anti-autoritaire » (Boiral et Valarié, 1985).

A la fin des années 70 ce mouvement critique du travail social s'estompe pour laisser place à d'autres représentations et donc à d'autres pratiques, à partir d'approches plus technicistes issues des théories de la systémie. « De la sociologie critique, la mode passe à la sociologie des organisations » nous disent aussi Pierre Boiral et Pierre Valarié (1985). Il est vrai

(2) Cf. Lory, 1975

(3) Cf. Rapport d'activité 1995-1996, Association Le Carrefour.

que se développe toute une approche prophétisant « la fin de l'Etat providence » (Rosanvallon, 1981) laissant ainsi se développer un modèle de société civile conviviale et communautaire dont les travailleurs sociaux au travers du travail social communautaire, de l'intervention sociale d'intérêt collectif, seraient les promoteurs.

En 1986, la Loi Particulière semblait « une chance pour les associations et les collectivités territoriales de devenir acteurs solidaires du développement local ». « Bonjour les débats » titrait la presse professionnelle (*ASH*, 1487, 21 février 1986). Pour la Direction de l'Action Sociale, cette loi devait confirmer « la grande mutation du social de ces dernières années », en réaffirmant les exigences « de l'action sociale globale et du développement local ». La planification sociale locale (les schémas départementaux) permettait de réaménager les dispositifs existants. Enfin sur un plan plus général, les lois de décentralisation rapprochaient les acteurs de la société civile et les décideurs publics, mais aussi donnaient un écho supplémentaire aux politiques de réduction des coûts sociaux déjà à l'œuvre.

Enfin, élément organisationnel déterminant, la politique de la ville introduite de façon significative par les zones d'éducation prioritaire (ZEP) et antérieurement les opérations HVS (Habitat et Vie Sociale), s'articule plus tard et finalement sans paradoxe re-centralisateur avoué, tant les besoins sont grands, avec les logiques territoriales locales en terme de sécurité, de prévention, de développement. Les programmes : développement social des quartiers (DSQ), développement social urbain (DSU), zone de développement économique (zone franche etc.), contrats d'agglomération, contrats de ville, se sont succédés, parfois trop rapidement, introduisant de nouveaux réseaux et de nombreux acteurs de formation et de culture professionnelle différente de celle, historique, des travailleurs sociaux (par exemple, agents d'ambiance, de médiation et autres emplois-jeunes).

Finalement, il apparaît que mettre en perspective les enjeux collectifs et le travail

De nouveaux usagers ?

social n'est pas chose facile, tant les intérêts collectifs aujourd'hui sont importants, nouveaux, mouvants ; tant le travail social est complexe, dans un contexte social, économique et politique qui *s'expérimente*, en plein désarroi quant aux valeurs, en l'absence de véritable projet de société.

Aujourd'hui malgré une aggravation des situations inégalitaires, de relégation, de rejet, d'exclusion, de précarité, de pauvreté, on constate paradoxalement, de désaffection, de l'engagement, de collectif, on constate associatif, syndical ou politique. Pour Alain Lebaude « ce maillage s'est brutalement effondré, a laissé un terrain nu » (4).

Il est malgré tout nécessaire de s'aventurer au-delà de ce constat, pourtant partagé par de nombreux observateurs. Pour ce faire, nous nous sommes essayés à *bomber* quelques tags ou plutôt quelques *graphes* sur les murs du carrefour où se télescopent les éléments de ces problèmes.

Nous l'avons déjà abordé par nos illustrations pratiques, se questionner à propos de l'articulation des enjeux collectifs et du travail social, n'est-ce pas envisager comment intervenir sur des situations, avec des « collectifs » ou des « groupes » dont les intérêts émergent de façon implicite ou explicite ? C'est déjà admettre que le travail social doit prendre une dimension politique à partir d'une mission professionnelle.

En d'autres termes l'intervention du travailleur social, à la limite de l'engagement militant, peut accompagner ou promouvoir des actions collectives qui stimulent la mobilisation des collectifs sur la base de leur intérêt- enjeu autour d'une cause ou d'un besoin.

Mais jusqu'où peut aller, par rapport à ses missions, et être supporté par les collectifs, l'engagement du travailleur social ? Son image ne reste-t-elle pas liée à l'institution ? L'institution peut-elle être à l'initiative ou porteuse des actions collectives sans qu'il y ait risque de récupération ou d'instrumentalisation ? Il est vrai qu'aujourd'hui peu de discours professionnels s'aventurent à prendre le risque d'être le porte-parole « des opprimés sans voix » ; seuls les faits et les actes parlent. Nous sommes loin de la thématique du contrôle social ; à cela il est préféré le constat d'un manque de régulation sociale, une fracture grave des liens sociaux qui nécessite de repenser les formes de solidarité, de mettre en œuvre un travail social à dimension communautaire où « l'habitant citoyen » est au centre du projet social et de l'idée républicaine.

À côté des autres dispositifs d'intervention sociale, les Centres Sociaux concentrent aujourd'hui les représentations les plus investies autour d'un modèle déjà construit où l'habitant, au cœur du projet social, est valorisé par la pratique de l'engagement citoyen. En ces temps, cela devient un modèle d'intervention qui se veut à la fois alternatif et intégré, reconnu par les ministères, les organismes sociaux et les collectivités territoriales et qui donc apparaît comme la pierre angulaire du travail social à dimension collective. Surinvestis par de nombreux acteurs, ces dispositifs ne risquent-ils pas de connaître une surchauffe politique produite par des demandes tous azimuts, auxquelles ils n'ont ni la mission ni les moyens

(4) Cité par Menanteu, 1994, p. 204.

de répondre, puisque cela repose sur les potentialités, les capacités des « habitants citoyens » à se regrouper pour trouver leurs propres réponses. Les habitants peuvent être d'autant plus aigüés que « l'habitant citoyen » a peu à peu remplacé le travailleur citoyen.

Egalement, il peut y avoir surchauffe politique liée aux risques de confusions ou de conflits de rôle des acteurs bénévoles, techniques ou politiques, tellement les jeux et les enjeux collectifs sont fusionnels et concentrés dans les mêmes espaces, dans les mêmes territoires du social.

Au tréfonds de ces dispositifs et au-delà même, ces idées

De nouvelles ambiguïtés ?

semblent fonctionner comme un socle structurel se voulant opérationnel, comme une trame d'idées pragmatiques, mais surtout elles permettent de générer de nouvelles légitimités. Cette réorganisation des systèmes de représentation peut s'effectuer de l'intérieur de certains secteurs professionnels, parce que les instances de médiations sont déjà en place et donc reconnues par les différentes collectivités territoriales.

Pour ne reprendre ici que l'exemple de la prévention spécialisée, le comité de liaisons des associations de prévention spécialisée, les tout nouveaux comités départementaux, les conseils techniques, sont autant d'instances reconnues par les collectivités territoriales, les techniciens, les bénévoles, les acteurs de terrain. Elles doivent donc remplir avec efficacité une double fonction de médiation et de réorganisation. La proximité des thèmes plus anciens que nous avons évoqués, avec ceux du développement local, de la participation des habitants acteurs centraux des actions collectives..., ne peut qu'activer un peu plus ce processus de réorganisation symbolique et pratique où il s'agirait finalement d'*éclairer* les couches profondes de la population.

Bien au-delà des approches intimistes, ce *travail du social* met en évidence la nécessité de nouveaux apprentissages pour tous les intervenants sociaux. Une lecture historique des événements est nécessaire : Quelle est la généalogie de la question sociale ? Son développement ? Ses périodes de crise ? Cette connaissance nous amène à aborder les questions économiques, politiques, idéologiques. Au quotidien cela implique de mettre en œuvre une nouvelle pédagogie, de la participation, de l'engagement, pour tenter de dépasser les intérêts particuliers et immédiats. C'est dire combien la tâche est ardue, d'apprendre à être un *citoyen*, autour d'un idéal républicain, lorsque la question légitime de tout un chacun semble être « aurais-je un job ? » et que les logiques du marché tentent de s'introduire partout (5), à tel point que le travail

(5) Cf Dubet et Lapeyronie, 1992, p. 234.

semble aujourd'hui avoir quitté le rang des valeurs pour n'être plus qu'une marchandise.

Cela constitue une importante pratique associative où, quel que soit le domaine, culturel, sportif..., on a le sentiment que la démocratie associative tourne en boucle sur une logique de « tribu » qui ne dépasse guère l'entassement des intérêts individuels ou corporatifs. Bien sûr, cela est plus satisfaisant que d'être soumis aux seules règles de la rue et de tous ses risques, mais nous devons convenir que nous sommes encore loin de la figure emblématique de l'habitant citoyen, acteur de son propre destin et par là même de celui d'une cité plus conviviale et communautaire, dont les travailleurs sociaux seraient les promoteurs, à partir d'une politique globale de la ville se proposant de refonder une nouvelle urbanité.

Les travailleurs sociaux et tous les intervenants des politiques de la ville, experts et politiques, auront à se concerter, tant les enjeux de l'insertion sont importants et complexes. Tous ces intervenants, anciens ou nouveaux, connaissent de telles métamorphoses, liées à l'évolution des publics et aux transformations des processus de socialisation dans un contexte où la pénétration du marché est sans frontières, qu'ils devront, semble-t-il jour après jour, d'un côté « construire du lien » (Ion, 1998, p. 147) et de l'autre, rechercher sans cesse comment *donner sens à ce lien* ●

Bibliographie

Association Le Carrefour, *Rapport d'activité 1995-1996*, Nîmes, 1996

Boiral P. et Valarié P., « Le contrôle social : pratiques symboliques et pratiques sociales », in *Lectures sociologiques du travail social*, Paris : Les éditions ouvrières / C.R.I.V., 1985, 45-59

Dubet F. et Lapeyronie D., *Quartiers d'exil*, Paris : Seuil, 1992

GREFOSS, *Prévention spécialisée, politique de la ville et développement communautaire*, Paris : Ministère de l'emploi et de la solidarité, 1996

Hatzfeld H., *Construire de nouvelles légitimités en travail social*, Paris : Dunod, 1998

Ion J., *Le travail social singulier*, Paris : Dunod, 1998

Jazouli A., *Une saison en banlieue*, Paris : Plon, 1995

Lory B., *La politique d'action sociale*, Toulouse : Privat, 1975

Menanteau J., *Les banlieues*, Paris : Le Monde édition, 1994

Peyre V. et Têtard F., « Les enjeux de la prévention spécialisée », in *Lectures sociologiques du travail social*, Paris : Les éditions ouvrières / C.R.I.V., 1985, chap. IV (116-132)

Rosanvallon P., *La crise de l'Etat providence*, Paris : Seuil, 1981

Mots-clefs

Exclusion sociale / jeune en difficulté / histoire / prévention spécialisée / politique de la ville / politique sociale